



**Eduquer pour la santé - Promouvoir la santé
Conseil et accompagnement méthodologique**

Charte de fonctionnement

Vous avez une idée ?...

Un projet ? ...

**Vous souhaitez répondre à
un appel à projet ?...**

**Vous voulez contribuer à
l'amélioration de la santé
de la population ?**

Charte de conseil et accompagnement méthodologique de l'Ireps guadeloupe

L'IREPS Guadeloupe est missionnée pour conseiller et accompagner les promoteurs d'action de santé dans le cadre de conseil et d'accompagnement méthodologique CAM

S'inscrivant dans les valeurs de la charte d'Ottawa de la promotion de la santé, chaque conseiller prend en compte dans sa pratique :

- Les personnes dans leur globalité,
- La multiplicité des déterminants de la santé,
- La promotion de la responsabilité et de l'autonomie de chacun,
- La lutte contre les inégalités sociales et de santé,
- La place centrale des personnes par une approche participative.

<http://www.euro.who.int/fr/publications/policy-documents/ottawa-charter-for-health-promotion,-1986>

Définition

Le conseil et l'accompagnement méthodologique définit une démarche qui permet de :

- Favoriser l'autonomie des acteurs,
- Développer leurs compétences dans une logique d'amélioration continue de la qualité des projets,
- Renforcer leur capacité à travailler à partir des demandes et des besoins des différents publics, en tenant compte de leur environnement.

Cette démarche peut intéresser une ou toutes les étapes d'un projet (diagnostic, définition des objectifs, planification des actions, mise en œuvre, évaluation et communication).

Publics

Professionnels, bénévoles et étudiants, tout secteur confondu, qui souhaitent mettre en œuvre un projet ou une action de santé collective.

Demande de CAM

Remplir le formulaire en ligne sur le site de l'IREPS - www.ireps.gp

L'engagement de l'IREPS

- Prendre en compte et traiter toute demande de promoteur d'action dans un délai raisonnable,
- Analyser le projet à l'aune de la démarche qualité en promotion et éducation pour la santé,
- Assurer le suivi dans le temps des promoteurs d'action en fonction des besoins.

L'engagement des promoteurs d'action de santé

- Formaliser le projet,
- Respecter le calendrier des rendez-vous et prévenir en cas d'indisponibilité.

Pour nous contacter :

conseil.methodo@ireps.gp - 0590 41 09 24 (Basse-Terre) ou 0590 48 93 06 (Jarry)